

Direction des affaires juridiques et Citoyenne, service commande publique

Objet | Maintenance et assistance du progiciel « Your Cegid secteur public finances 150 et Your Cegid secteur public RH CIVI 150 ». Avenant n°1 au marché n°202135TIC

Monsieur Jean-François Egron, Maire de CENON,

Vu, la délégation de pouvoirs accordée par délibération 2020-19 du Conseil Municipal du 28 mai 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la décision n°2021-105 en date du 09 décembre 2021 attribuant le marché n° 202135TIC à la société EKSAE, 10 rue du Vignon, 75009 PARIS pour un montant de 24 074.97 HT soit 28 889.96€ TTC ;

Considérant la nécessité de modifier les prestations suite à la migration d'une nouvelle version du progiciel Your Cegid secteur public RH CIVI 150, rendue nécessaire en cours de marché :

DECIDE

Article 1^{er}

D'accepter l'acte modificatif n°1 dans les conditions suivantes :

Suppression d'une licence obsolète et ajout de 2 nouvelles licences dans le contrat de maintenance. Montant 315.27€ HT soit 378.32€TTC.

Article 2

Le marché dont le montant initial était de 24 074.97€ HT soit 28 889.96€ TTC s'élève à 24 390.24€ HT soit 29268.29€ TTC compte tenu du présent avenant, soit une plus value de 1.31% par rapport au marché initial.

Article 3

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

Fait à Cenon, le 22 décembre 2022

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221222-2022-140-DM-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 23/12/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

N° de feuillet